

**Sujet :** [INTERNET] observations concernant le parc « Parc éolien des Rieux »

**De :** >

**Date :** 29/09/2022 à 11:58

**Pour :** <ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr>

**Objet :** observations concernant le parc « Parc éolien des Rieux »  
à l'attention de Monsieur Rémy COUCHON, commissaire enquêteur

Monsieur,

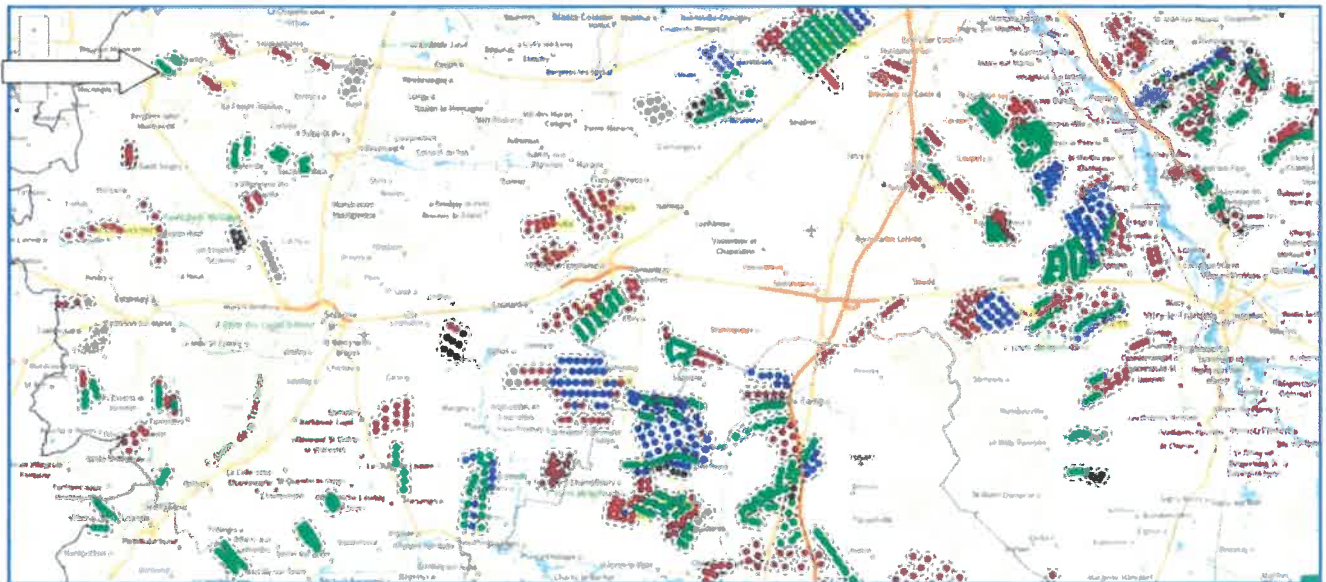
je vous prie de trouver ci-dessous mes observations concernant le projet de par en objet concernant à la fois la Saturation de la région du sud ouest Marnais ainsi que le non respect de la réglementation en vigueur la production d'énergie électrique La sous estimation de la production de CO2.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération

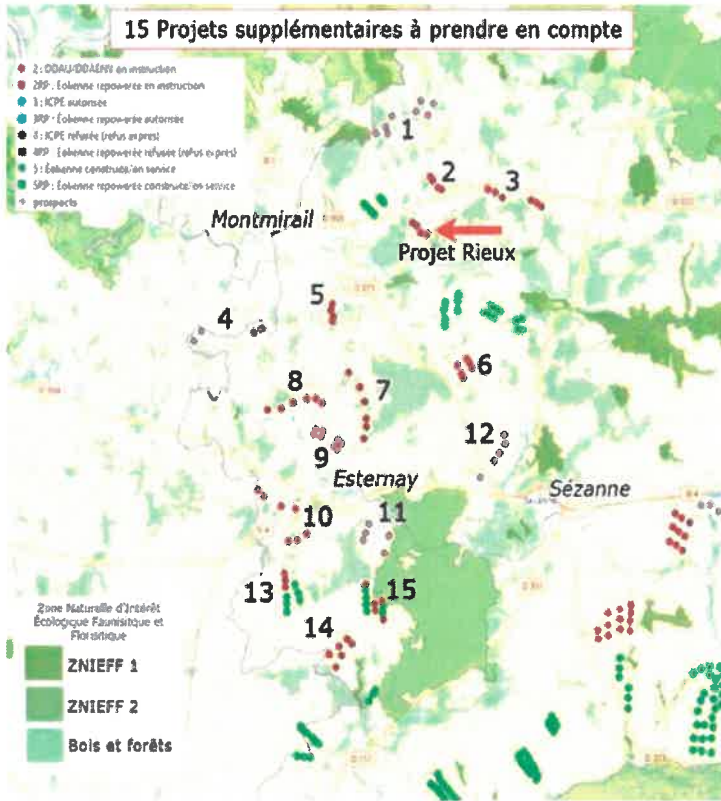
F T  
Secrétaire du Collectif Environnement Champenois en péril



**1 Saturation de la région.** S'agissant de la densité des parcs éoliens dans la vallée du petit Morin, ce nouveau projet vient s'ajouter au nombre de parcs existants et en projet dans la région du Sud Est Marnais déjà totalement saturée le montre la carte ci-dessous :

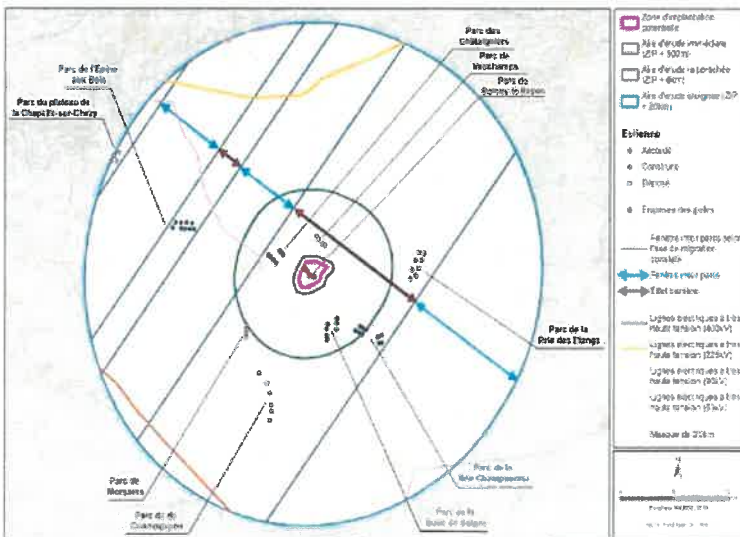


Et les 15 nouveaux projets qui viendront augmenter encore cette invasion éolienne :



**2 Non respect de la réglementation :** solution de substitution raisonnable et éloignement des espaces boisés  
 La liberté prise par le pétitionnaire sur les 2 points ci-dessous, fait l'objet d'avis très clairs de l'autorité environnementale, avis qui n'ont absolument pas été pris en compte par le promoteur

La réglementation concernant l'orientation du projet perpendiculaire aux couloir de migration de l'avifaune n'est pas respectée comme le montre le schéma ci-dessous :

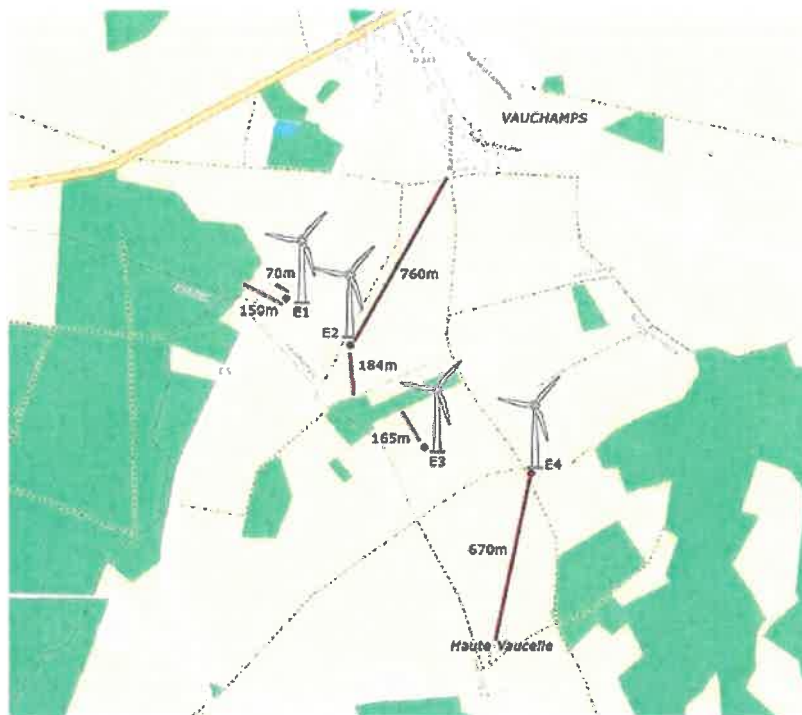


Ce contrairement aux 2 demandes des notifiées au pétitionnaire par l'Autorité Environnementale grand Est :

**L'Ae recommande principalement au pétitionnaire de :**  
 compléter le dossier par une solution de substitution raisonnable qui permette d'éviter les deux couloirs migratoires secondaires pour les oiseaux, perpendiculairement à l'axe des vols migratoires,

et de respecter l'éloignement de 200 m en bout de pale des lisières et l'implantation des machines

Non respecté :



On ajoutera par ailleurs que les chiffres précisés par le pétitionnaire Valeco sont totale men faux concernant

**3 La production d'énergie électrique** ne prenant pas en compte les données fournies par l'INSEE en tant que consommation annuelle des foyers de 6,6 MWh par an l'estimation du pétitionnaire est totalement sur estimée

**4 La sous estimation de la production de CO2** tant en termes de production d'énergie que de d'évaluation de l'empreinte carbone

Les 2 manquements ci-dessus ont été clairement notifiés dans son rapport par l'Autorité Environnementale grand Est

Sans virus.[www.avast.com](http://www.avast.com)